

**DELIBERATION**  
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 9

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 9

date de la convocation :

14 mars 2025

SEANCE DU 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars . à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2025/03 N°9

**Objet de la Délibération :**  
Renouvellement ligne de trésorerie

Présents : Mme COYARD Nathalie, M. MOUSSA Dominique, M. OBARA Sylvain, M. LE FRANCOIS Bertrand, M. COLIN Jean-Paul, M. PICHAVANT Pascal, M. DEHAND Philippe, M. HENRY Philippe, M. GOEURIOT Bernard

Excusés : M. GILSON Bernard, M. DURET Jean-Luc

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts du Syndicat,

Vu le délai existant entre le paiement des prestations dues aux prestataires de services et l'envoi des appels de fonds aux collectivités adhérentes au SMET ainsi que leur recouvrement.

Considérant la nécessité de renouveler notre ligne de trésorerie afin de conserver notre marge de manœuvre en termes de trésorerie

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du Président,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

**DECIDE** de retenir l'offre de ligne de trésorerie du CREDIT AGRICOLE, pour un montant de 400 000.00 € aux conditions suivantes :

- durée : 12 mois
- type d'échéance : trimestrielle
- index : Euribor 3 mois journalier
- taux : 0.49%
- commission d'engagement : 600 €
- commission de non-utilisation : néant

**S'ENGAGE**, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant de la présente ligne de trésorerie.

**CHARGE** son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME.  
Le Président,  
Dominique MOUSSA



REÇU EN PREFECTURE

Le 08/04/2025